



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	18

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

DELIBERATION

N° 56/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT.

OBJET :

Demande de subvention à la DRAC pour le financement d'un prestataire dédié au classement, au tri et à l'élimination des archives caduques suite aux intempéries d'octobre 2020

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe que le Département a mis en place une aide financière afin d'aider les communes de moins de 2 000 habitants dans le classement de leurs archives communales.

Cette aide, d'un montant de 10 000 € répartie entre les Communes ayant fait la demande de subvention, sert à financer en partie un prestataire dédié au classement, au tri et à l'élimination des archives caduques.

La commune de Breil-sur-Roya, de plus de 2 000 habitants, peut tout de même prétendre à bénéficier exceptionnellement de cette aide suite à la détérioration de ses registres survenue lors des intempéries des 2 et 3 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la DRAC PACA afin de bénéficier de cette subvention.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention à la DRAC PACA pour le financement d'un prestataire dédié au classement, au tri et à l'élimination des archives caduques.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire




Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire




Sébastien OLHARAN